

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 07 avril 2025

### Procès -verbal



Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, M LUCAS, Mme POULAIN, Mme HELLIN, Mme DETOURBE, Mme BODÉ, M LETELLIER, Mme BORDIER, Mme CAILLY, M LAMOTTE, Mme BARROIS C, M TEXAUD, M DANARD, M LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M RONCIAUX, M BOUDON

Absents excusés : M MADELAINE, M CHOLEZ, Mme DELACROIX-MALVASIO, M BOISSAY, Mme THAURIN, Mme CLOET, M BAYEUL, Mme BARROIS S,

Les Conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme THAURIN à M LUCAS, M CHOLEZ à M BEURIOT, Mme BARROIS S à Mme LEROUVILLOIS, M BAYEUL à Mme POULAIN, M MADELAINE à M TROYARD

M LUCAS a été élu secrétaire.

Le Maire débute l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal du 17 février 2025.  
Monsieur RONCIAUX indique qu'il y a une erreur sur le détail des noms des votants dans la délibération n°10 et qu'il s'agit de Mme BODÉ.

M. LEJEUNE indique que l'expression d'un mode de recrutement fait par « bouche à oreille » évoqué par M. MADELAINE ne figure pas au procès-verbal.

M. LEJEUNE indique que la convention de bail de précarité avec le Conseil Départemental de l'Eure concernant l'ancien local du dentiste ne figure pas dans le procès-verbal.

M. LEJEUNE reprend des éléments législatifs et s'interroge sur le fait qu'il n'y ait pas eu de délibération sur ce sujet.

Monsieur le Maire renvoie à la délibération prise par le conseil municipal au début du mandat lui confiant des compétences permettant de prendre des décisions et d'en informer le conseil municipal, ce qui est fait systématiquement au début de chaque séance.

M. le Maire rappelle que le procès-verbal n'est pas un verbatim et que les propos sont donc synthétisés.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
4 contre : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, Mme GOETHEYN et M BOUDON**

Monsieur le Maire invite M. LEJEUNE à informer les membres du conseil municipal qu'il allait retransmettre la séance en direct sur les réseaux sociaux.

Monsieur le Maire rappelle la réglementation en précisant que ni les agents ni le public ne pouvaient être filmés.

Monsieur le Maire fait la présentation du Power Point (document ci-annexé).

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les taux à Brionne sont plus faibles comparativement aux communes de même strate du fait d'un choix de fiscalité modérée.

Dans l'ordre croissant, la commune de Brionne est :

- 6<sup>ème</sup> sur 17 concernant la Taxe Foncière Bâti
- 3<sup>ème</sup> sur 17 concernant la Taxe Foncière Non Bâti
- 1<sup>er</sup> sur 17 concernant la Taxe Habitation pour les résidences secondaires

Monsieur le Maire précise que le budget primitif a été fait sur la base des éléments connus avec le 1259. Cependant la notification des dotations est arrivée après l'élaboration de cette maquette ce qui nécessitera d'établir une décision modification au prochain conseil municipal.

Sur les dépenses, la ville continue de gérer au plus près le fonctionnement mais tout en maintenant des moyens de fonctionnement pour les services.

Mme LEFEBVRE continue la présentation du power point et précise que cette année le vote se fera par chapitre et pas par opération pour l'investissement.

Concernant l'emprunt, il est précisé qu'une consultation a été faite auprès de trois banques.

M. BOUDON demande le nombre d'années et le taux de l'emprunt retenu.

Au titre du dispositif « petite ville de demain », la commune peut bénéficier d'un taux assis sur le taux du livret A par la caisse des dépôts et consignations, soit environ 2,4% et sur une durée de 20 ans.

Mme GOETHEYN demande quelle est l'épargne nette prévisionnelle pour 2025.

Mme LEFEBVRE indique que l'écart est très significatif entre le prévisionnel et le réalisé et que cet indicateur doit être regardé sur le budget réalisé, car le ratio est calculé sur la base des recettes et dépenses réelles de fonctionnement.

Mme GOETHEYN s'interroge sur le maintien de la ligne des trésoreries de 1M€ qui selon elle démontre les problèmes financiers de la ville.

Monsieur le Maire réfute cette analyse et indique que c'est une facilité de paiement qui est donnée à la commune comme pour bon nombre de collectivités territoriales. Par exemple, l'IBTN dispose d'une ligne de trésorerie de 5 millions d'euros.

M. BOUDON salue le travail fait par les services municipaux et indique que les diapositives du document de présentation sont claires.

M. LEJEUNE interroge sur le rôle des commissions et demande pourquoi les commissions sont après l'envoi du recueil.

Mme BODÉ s'étonne de ne plus avoir été invitée aux commissions pendant un temps et d'avoir reçu récemment une invitation.

Monsieur le Maire indique que Mme BODÉ lui avait indiqué se retirer, mais que suite à son retour en Conseil Municipal, elle a été réintégrée dans les listes de diffusion.

Mme LEFEBVRE termine la présentation du power point.

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour et fait lecture des décisions prises conformément à l'article 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1) Arrêté de péril avec interdiction d'habiter les lieux
- 2) Arrêté portant élagage d'office des plantations riveraines d'une voie publique entravant le chemin piétonnier, aux frais du riverain après mise en demeure restée sans résultats
- 3) Facturation suite sinistre fiat DUCATO
- 4) Remboursement du brancard en tissu prêté par M. Pascal ADAM fixé à 100 euros
- 5) Renouvellement d'une ligne de trésorerie interactive à court terme de 1 000 000.00 € avec la caisse d'épargne de Normandie
- 6) Contrat d'occupation temporaire et précaire d'un local communal
- 7) Refacturation suite sinistre Place Frémont des Essarts
- 8) Avance de prise en charge des frais de relogement suite à l'arrêté de péril.

Monsieur le Maire indique que les décisions 1 et 8 sont liées à l'arrêté de péril sur à un éboulement de la falaise chez un particulier.

M. BOUDON demande si la maison est menacée.

Monsieur le Maire indique que la commune en lien avec les services de l'Etat a appliqué le principe de précaution pour mettre à l'abri la personne.

Depuis, la commune a fait une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle et est en attente de la réponse.

Concernant la seconde décision, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une procédure longue qui a été engagée en 2023 et faisant suite à l'absence de réponse satisfaisante de la part du propriétaire la commune a décidé de mener les travaux d'élagage qui ont été refacturés au propriétaire.

## 1 Affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2024 – VILLE

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget de la ville comme suit :

### RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	+ 943 545.56 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 317 339.83 €
SOLDE NEGATIF DES RESTES A REALISER	+ 248 128.80 €
BESOIN DE FINANCEMENT	565 468.63 €

- Décide l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

### AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION AU R.1068	+ 565 468.63 €
REPORT AU R.002	+ 378 076.93 €
REPORT D'INVESTISSEMENT AU D.001	- 317 339.83 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
5 contre : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M BOUDON, M RONCIAUX

## 2 Affectation provisoire du résultat de fonctionnement – 2024 « Atelier relais »

Rapporteur : M LUCAS

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget « Atelier Relais » comme suit :

### RESULTAT DE CLOTURE

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	+ 3 319.67 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	+ 32 384.81 €

- Décide l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

### AFFECTATION DU RESULTAT

REPORT EN FONCTIONNEMENT AU R 002	+ 3 319.67 €
REPORT EN INVESTISSEMENT AU R001	+ 32 384.81 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
5 contre : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M BOUDON, M RONCIAUX

### 3 Affectation provisoire du résultat de fonctionnement –2024 « Lotissement les hauts de Callouet »

Rapporteur : M TROYARD

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget « Les Hauts de Callouet » comme suit :

#### RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	- 413 046.64 €
---------------------------	----------------

- Décide l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

#### AFFECTATION DU RESULTAT

REPORT EN FONCTIONNEMENT AU D 002	413 046.64 €
-----------------------------------	--------------

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
5 contre : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M BOUDON, M RONCIAUX

### 4 Vote des taux d'imposition – année 2025

Rapporteur : Mme HELLIN

Il a été décidé de ne pas procéder à une augmentation des taux d'imposition pour 2025. Pour rappel, ils sont fixés comme suivant :

- Taxe Foncière Bâti : 41,68 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 39,29 %
- Taxe Habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants : 5,10 %.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

### 5 Vote du budget primitif 2025 - budget n°20000 « Brionne » - M57

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Il est proposé au conseil municipal de voter le budget primitif de la ville comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 219 849,47	1 785 318,10
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	442 347,70	194 218,90
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 317 339,83	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 979 537,00	1 979 537,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 814 443,00	5 436 366,07
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 378 076,93
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		5 814 443,00	5 814 443,00
TOTAL DU BUDGET (4)		7 793 980,00	7 793 980,00

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
5 contre : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M BOUDON, M RONCIAUX

6 Vote du budget primitif 2025 - budget annexe n°20001 « Atelier relais Brionne » - M4

Rapporteur : M LUCAS

Il est proposé au conseil municipal de voter le budget primitif « Atelier relais Brionne » comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>EXPLOITATION</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	20 000,00	16 680,12
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 319,88
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		20 000,00	20 000,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	38 136,81	5 752,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 32 384,81
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		38 136,81	38 136,81
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		58 136,81	58 136,81

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

7 Vote du budget primitif 2025 - budget annexe n°20002 « Lotissement les hauts de Callouet » - M57

Rapporteur : M TROYARD

Il est proposé au conseil municipal de voter le budget primitif « lotissement les hauts de Callouet » comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	11 629,88	424 676,52
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 413 046,64	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	424 676,52	424 676,52
	TOTAL DU BUDGET (4)	424 676,52	424 676,52

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a 5 contre : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M BOUDON, M RONCIAUX

M LEJEUNE interroge sur les modalités de gestion des espèces en mairie, car il est venu saluer les services et a trouvé la responsable du budget avec de nombreux billets dans son bureau.

Monsieur le Maire indique que la ville a des régies et comme déjà indiqué lors du dernier conseil municipal, la responsable des finances est habilitée à gérer des espèces.

M. LEJEUNE interpelle sur le fait que la ville puisse régler directement les forains pour l'achat des tickets de manège alors qu'avant elle avait recours au comité des fêtes pour les régler. Mme LEFEBVRE aurait utilisé les recettes de l'opéra pour régler.

Mme LEFEBVRE répond qu'il y a confusion et qu'il s'agit de deux régies différentes, celle de recettes pour les spectacles et d'avance du service jeunesse qui a permis de régler les forains. Cette régie n'existait pas avant.

8 Liste des dépenses « fête et cérémonies à imputer au compte 6232 - année 2025

Rapporteur : M. TEXAUD

Il est nécessaire de procéder à la détermination du compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

M. LEJEUNE demande pourquoi le budget des fêtes et cérémonies passe de 24 000€ à 38 000€.

Monsieur le Maire indique avoir déjà répondu à cette question lors de précédent Conseil Municipal et rappelle qu'il était nécessaire de le réévaluer car cela n'avait pas été fait depuis des années. Concernant plus précisément le budget réalisé 2024, les commémorations des 80 ans ont été intégrées à ce compte.

Mme GOETHEN demande quel est le montant des dépenses de champagne dans cette enveloppe ?

Monsieur le Maire indique que la réponse sera adressée.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

## 9 Fixation du forfait scolaire communal à compter de la rentrée 2025/2026

Rapporteur : Mme POULAIN

Il y a lieu de fixer le forfait scolaire communal à compter de la rentrée 2025. Il concerne les enfants Brionnais scolarisés à l'école primaire de La Providence et des élèves non Brionnais fréquentant les écoles primaires de la Ville. Le montant proposé est de 474 € pour un élève scolarisé en élémentaire et de 840 € pour un élève scolarisé en maternelle.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

## 10 Subvention C.C.A.S - 2025

Rapporteur : Mme HELLIN

Il s'agit de verser une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2025 d'un montant de 101 000 €.

Monsieur le Maire précise que le Conseil d'Administration du CCAS se réunit cette semaine pour voter son budget et indique que les  $\frac{3}{4}$  du budget des aides versées sont à destination des Brionnais sans conditions de ressources.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

## 11 Attribution de subvention – Course cycliste « Tour de l'Eure – Juniors »

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Il s'agit de verser une subvention de 2 000 € à l'association « Cyclisme Assistance » pour soutenir l'organisation de la 1<sup>ère</sup> étape de la course cycliste « tour de l'Eure-Juniors » au départ de Brionne et reliant Conches en Ouche le samedi 07 juin entre 14h et 18h.

Monsieur le Maire se félicite de ce projet et indique que l'Intercom Bernay Terre de Normandie va également apporter une subvention de 3000€ pour soutenir l'organisation.

M. LEJEUNE demande si cet événement remplace la course de la Pentecôte.

Monsieur le Maire confirme.

M.LEJEUNE propose de modifier le tracer de la course de la Pentecôte et de faire passer le circuit en centre-ville.

Monsieur le Maire indique que ce tracé est avant tout pour les grimpeurs et que nombreux sont ceux qui ensuite poursuivent leur carrière. Les organisateurs ne souhaitent pas changer pour le moment.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

## 12 Dispositif d'aide à la formation BAFA

Rapporteur : Mme POULAIN

Il s'agit d'apporter une participation financière d'un montant maximum de 700€ aux jeunes s'engageant dans la formation du BAFA en contrepartie d'un contrat d'engagement.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

### 13 Acompte de subvention - Comité de jumelage

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à verser un acompte sur le versement de la subvention 2025 au comité de jumelage.

Mme GOETHEYN interpelle Monsieur le Maire pour indiquer qu'il s'agit du vote du dernier budget au titre de son mandat actuel.

Monsieur le Maire indique que cela dépend de la date des prochaines élections qui n'est pas encore définie.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

#### Questions diverses :

Monsieur le Maire indique avoir reçu un mail de M. LEJEUNE et souligne qu'il faut l'envoyer selon une police d'écriture lisible.

M. LEJEUNE reconnaît avoir eu un souci.

M. LEJEUNE indique qu'un investisseur souhaite s'installer à BRIONNE et qu'il n'aurait pas été reçu avec attention en mairie.

Monsieur le Maire s'étonne et indique recevoir tout le monde et que la mairie fait souvent et régulièrement de la mise en relation pour soutenir et accompagner la dynamique économique.

Monsieur le Maire revient sur les propos tenus par M. LEJEUNE lors du précédent Conseil Municipal où il indiquait qu'UGITECH était en difficulté.

Monsieur le Maire a rencontré le Directeur de l'entreprise et la situation est tout autre que celle présentée par M. LEJEUNE.

La Presse a également fait un grand article sur cette entreprise plus que centenaire à Brionne.

Le sens de l'intervention de M. LEJEUNE était également d'indiquer que l'attractivité à Brionne depuis le début du mandat était en perte de vitesse. Cependant, après le Conseil Municipal et afin d'objectiver la situation, il a été adressé par mail à tous les conseillers les chiffres publiés par l'Etat qui font apparaître une augmentation de 50% d'activités nouvelles depuis 5 ans.

#### M. LEJEUNE :

*« Un citoyen m'a interpellé au sujet de la fête foraine : à qui incombe la gestion des déchets générés par les forains, sachant que les Brionnais, eux, sont facturés pour leurs ordures ménagères ? »*

Monsieur le Maire répond que c'est la collectivité de l'Intercom Bernay Terres de Normandie qui prend en charge la collecte des déchets. Les forains payent le droit de place pour l'occupation du domaine public durant la fête.

*« J'ai adressé un email le 2 avril à 5h32, dans lequel je faisais part de mon souhait d'intégrer le groupe de travail "Communication et Restauration" pour le millénaire. Ce message a été envoyé à trois destinataires : Monsieur Beuriot, Madame Lerouvillois et Madame Lefebvre.*

*Dans votre message du 4 avril, vous indiquez que le groupe de travail "Communication" est déjà complet – c'est d'ailleurs le seul à l'être.*

*La communication étant un domaine dont j'ai la maîtrise, et je pense que cela a pu être constaté à plusieurs reprises, je regrette sincèrement de ne pas pouvoir y contribuer.*

*Aussi, je vous demanderais de bien vouloir reconsidérer ma demande et de faire l'effort de m'y intégrer. »*

M. LEJEUNE indique qu'il a des réunions pour la préparation des manifestations de Guillaume le Conquérant et dans ce cadre a sollicité l'inscription dans 2 groupes dont celui de la communication. Il s'étonne que ce groupe soit complet et demande à revoir la réponse afin qu'il puisse y participer.

Monsieur le Maire indique qu'il ne reviendra pas sur sa décision. M LEJEUNE a une fâcheuse tendance à s'appropriier les événements alors qu'il ne les organise pas.

M LEJEUNE est le seul en tant que Président d'association à avoir communiqué sur des réunions de travail et vouloir récupérer ce projet qui est aujourd'hui porté par la ville.

Mme CAILLY indique que lors de la dernière réunion, à 3 reprises la question des inscriptions a été posée et M LEJEUNE ne s'est pas positionné à ce moment.

M LEJEUNE demande la date du prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du 16 juin.

## Remerciements

- Des amis des monuments et sites de l'Eure pour la subvention accordée en 2024.
- Mme Armelle FARCY, présidente du club des Abeilles, pour le prêt de la salle des fêtes afin d'organiser le loto annuel avec succès.
- De Madame HY Jacqueline pour le prêt de matériel dans le cadre de l'organisation de « La Fête des Voisins »
- Région Normandie pour le passage de la balayeuse sur le terrain de basket du lycée Augustin Boismard

## Manifestations

- Mercredi 09 avril à 14h30 : Atelier créatif « Les portraits fleuris de Botticelli »
- Vendredi 11 avril - animation autour de l'Intelligence Artificielle avec « La Souris Grise »
- Du 8 au 19 avril - animations autour du numérique dans le cadre du projet XPO par la Médiathèque Départementale de l'Eure (découverte de la réalité virtuelle, dessin avec l'IA, etc...)
- Les mercredis 16 avril, 21 mai et 18 juin à 10h30 - Chouette des histoires !
- Le mardi 6 mai et le mardi 3 juin 2025 – « Les Thémaligues » La ligue contre le cancer en partenariat avec l'association La Mel'Rose propose un atelier thérapeutique
- Les mercredis 7 mai et 4 juin à 10h30 – Éveil aux livres
- Samedi 07 juin à 16h : Conférence sur « l'histoire du Rock » avec Jean-Phillippe SIMONKLEIN et David ROUYER

## Exposition

### **Médiathèque de Brionne :**

- Du 8 au 30 avril – exposition de photographie : Éric TANAS
- Du 6 au 31 mai – exposition de dessin – Pierre-Henri GERGONNE
- Week-end du 21 et 22 juin – exposition sur le rock et la BD, dans le cadre du festival de la BD

## Animations diverses

- Samedi 12 avril à 11h – inauguration des travaux de RCE et du parcours de canoë-kayak
- Dimanche 13 avril – Base de loisirs – Manche de coupe de France « Kayak slalom »
- Samedi 19 avril – Base de loisirs - chasse aux œufs de Pâques organisé par « Les écoliers du Donjon »
- Dimanche 27 avril – Ex-Gare – cercle Philatélique « salon toutes collections »
- Vendredi 2 mai – Voyage des aînés

- Samedi 24 mai :
  - o Salle des fêtes - Opéra de Rouen
  - o Jeux dans le quartier de la vallée, Comité des fêtes
- Dimanche 25 mai – Animations pour la fête des mères-ABCD
- Rallye par ABCD
- Dimanche 1<sup>er</sup> juin : Triathlon
- Samedi 07 juin Cyclisme- tour de l'Eure junior
- Lundi 9 juin – Base de loisirs
  - o « Brionne à roulette »
  - o Concours de boules organisé par le comité des fêtes
- Du 13 au 15 juin et le 22 juin – Représentation théâtrale « Les Petites Fripouilles »
- Samedi 21 juin – Base de Loisirs - 50<sup>ème</sup> édition de l'enduro
  - o Fête de la Musique
- Samedi 21 et dimanche 22 juin – Les bouquinistes au bord de l'eau

La séance est levée à 21 h 07.



Le Maire,

Valéry BEURIOT

Le Secrétaire de séance,

Yannick LUCAS